

CFCM
**CONSEIL FRANÇAIS
DU CULTE MUSULMAN**

COMMUNIQUÉ

**Le CFCM recommande de ne pas reprendre la prière de vendredi dans les
mosquées avant le 22 juin 2020**

Malgré le décret autorisant une reprise des cérémonies religieuses dans les lieux de culte, le CFCM réitère son appel à différer cette reprise **au 3 juin 2020** afin de mieux mesurer l'impact du déconfinement débuté le 11 mai 2020.

Le gouvernement qui vient de prendre de nouvelles mesures à l'occasion de la deuxième étape du déconfinement qui débute le 3 juin 2020, a maintenu de nombreuses restrictions jusqu'à **au moins 22 juin 2020** et notamment la limitation à 10 personnes pour les rassemblements dans l'espace public.

Pour les lieux de culte, la fixation du seuil maximal de fréquentation, qui peut être supérieur à 10, **est sous la responsabilité des organisateurs** qui doivent s'assurer du strict respect de la règle de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes. Celle-ci se traduit par une **superficie individuelle d'environ 4 m² par personne**. En particulier, les fidèles doivent se saluer sans aucun contact physique.

Toute personne de onze ans ou plus qui accède ou demeure dans la mosquée **doit porter un masque de protection répondant aux caractéristiques techniques fixées les pouvoirs publics**. Le gestionnaire du lieu de culte s'assure à tout moment, et en particulier lors de l'entrée et de la sortie de l'édifice, du respect des dispositions mentionnées dans :

<https://www.cfcf-officiel.fr/2020/05/23/recommandations-generales-du-cfcf-pour-la-reprise-des-ceremonies-dans-les-mosques/>

Le CFCM rappelle que la finalité de la célébration des prières collectives est de créer le sentiment d'appartenir à une communauté de croyants unie et solidaire et de retrouver la chaleur des liens fraternels à travers le recueillement et la dévotion apaisée. L'extrême prudence, la vigilance excessive et la méfiance dictés par les risques encourus entraînent inéluctablement un manque de sérénité qui est l'essence même de la prière et du recueillement.

Aussi, le CFCM appelle les responsables musulmans à ne reprendre les célébrations des prières journalières dans les mosquées qu'à **partir du 3 juin 2020** et à la condition qu'ils soient en mesure de créer ce climat de sérénité essentiel à toute prière et recueillement.

S'il n'est pas possible d'assurer la maîtrise du seuil maximal des effectifs, le respect spontané des gestes barrière et de la distanciation physique, le port obligatoire du masque, la désinfection régulière et d'autres moyens de protection sanitaire, il est préférable de différer la reprise à une période plus propice. Les CRCMs sont appelés à accompagner les mosquées de leurs régions respectives, à faire partager les bonnes expériences et à renforcer l'entraide et la solidarité entre les mosquées.

Le CFCM recommande également que cette reprise soit progressive : débiter par deux ou trois des cinq prières journalières, puis fixer de nouvelles étapes en fonction de la situation sanitaire de notre pays. Regrouper certaines prières comme Dohr et Asr, pourrait être une mesure envisageable.

S'agissant de la prière de vendredi qui fait partie des grands rassemblements sur lesquels pèsent encore des contraintes fortes, **le CFCM recommande vivement de la différer au-delà du 22 juin 2020, le temps de mesurer l'impact de la deuxième étape de déconfinement.**

Paris, le 29 mai 2020
Mohammed MOUSSAOUI
Président du CFCM